

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATANIE**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 juin 2018 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1  
                                  Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4

Est absent                   Monsieur Jean-Daniel Laberge, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

1.     *Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 02. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2.     *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Lettre de démission et constat de la vacance au siège #6
  - 6.2. Faits saillants du maire sur le rapport financier 2017 et le rapport du vérificateur externe (176.2.2 C.M.)
  - 6.3. Remplacement du matériel informatique
  - 6.4. Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur multifonction Xerox WC 7535
  - 6.5. Adoption d'une politique pour souligner les événements spéciaux
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
  - 8.1. Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2018-2019
  - 8.2. Ajustement salarial en lien avec l'embauche du nouveau journalier à temps plein
  - 8.3. Embauche d'un journalier temporaire – Remplacement d'un congé de paternité
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Dépôt du rapport annuel 2017 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
  - 9.2. Cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction pour l'opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout (ASP construction)
  - 9.3. Madame Lise St-Laurent – Demande de remboursement d'une vidange des boues de son puisard
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Désignation d'une personne responsable pour la délivrance des permis et certificats
  - 10.2. Modification de la réglementation – Avis de motion et adoption des projets de règlement
    - 10.2.1. Règlement numéro 2008-04-1 modifiant le règlement sur les PPCMOI numéro 2008-04
    - 10.2.2. Règlement numéro 2008-05-4 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05
    - 10.2.3. Règlement numéro 2008-06-5 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
    - 10.2.4. Règlement numéro 2008-11-4 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des permis et certificats numéro 2008-11
  - 10.3. Mandat au directeur général pour fixer les dates des assemblées publiques de consultation
  - 10.4. Invitation à l'AGA de la Corporation de développement de Baie-des-Sables (2018-06-11 à 19 h 30)
  - 10.5. Rencontre du comité de la serre communautaire – Mercredi 13 juin 2018 à \_\_h\_\_
  - 10.6. Inauguration de l'aménagement dans le rond-point Ouest du village (2018-06-17 à 14 h)
  - 10.7. Comité des pompiers – Demande d'autorisation pour l'installation d'un lampadaire
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Adoption de la politique familiale municipale 2018-2022

- 11.2. Engagement et formation des animateurs et accompagnateur pour le terrain de jeux à l'été 2018
- 11.3. Mandat conditionnel à l'entrepreneur général pour la réalisation de travaux de rénovation au centre communautaire
- 11.4. Achat ou fabrication de petits chariots pour les chaises du centre communautaire
- 11.5. ---
- 11.6. Nouvelle enseigne pour le Centre communautaire Gabriel-Raymond
- 11.7. Invitation au 5 à 7 de la Semaine de la municipalité le vendredi 8 juin 2018 au centre communautaire
- 11.8. Partage d'une ressource humaine en loisir avec la Ville de Métis-sur-Mer (coordonnateur-animateur)
- 12. Suivi de la dernière période de questions**
- 13. Divers**
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

### **2018-103      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 juin 2018 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *3.      Approbation du procès-verbal*

### **2018-104      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2018**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 mai dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal du 7 mai 2018 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *4.      Présentation et adoption des comptes*

### **2018-105      APPROBATION DES COMPTES AU 31 MAI 2018**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2018;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mai 2018 :

Liste des comptes à payer	42 319.31	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèque #7359)	7 264.73	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500287 au #500315)	19 922.80	\$
<b>Total des comptes au 31 mai 2018</b>	<b>69 506.84</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Lettre de démission et constat de la vacance au siège #6*

Conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le directeur général dépose la lettre de démission de Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6. Cette démission est effective le 8 mai 2018, soit le jour de sa transmission. La vacance au siège #6 est constatée à la présente séance.

La vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle selon l'article 335 de la LERM. Le président d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis selon l'article 339 de la LERM. Le président d'élection avise le conseil que le jour du scrutin aura lieu le 15 juillet prochain et que la période de mise en candidature est du 1<sup>er</sup> au 15 juin 2018. Cette élection partielle servira à combler les sièges #3 et #6.

6.2. *Faits saillants du maire sur le rapport financier 2017 et le rapport du vérificateur externe (176.2.2 C.M.)*

Le maire, Monsieur Denis Santerre, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*. Ce document sera intégré dans la prochaine parution du bulletin d'information municipale qui est distribué à toutes les adresses civiques de la municipalité à la fin de chaque mois.

6.3. *Remplacement du matériel informatique*

**2018-106 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES**

Considérant qu'il a lieu de remplacer le matériel informatique de la municipalité qui est désuet;

Considérant les investissements prévus au programme triennal des immobilisations;

Considérant les démarches effectuées par le directeur général auprès de différents fournisseurs pour le remplacement du matériel informatique en vertu de la résolution #2018-085;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'accepter la soumission #3737 en date du 26 avril 2018 d'Informatdata Solutions PME au montant approximatif de 6 241.91 \$ plus les taxes pour l'achat du matériel informatique suivant ainsi que leur installation :

- Une (1) station de travail (qui fera acte également de serveur) pour le bureau municipal (ordinateur Lenovo Thinkstation, processeur Intel I7-7700, mémoire vive de 16 GB DDR4 2133 MHZ, 1 disque SSD de 512 GB, Windows 10 Pro) avec clavier et souris;
- Une (1) station de travail pour le bureau municipal (ordinateur Lenovo Thinkcentre, processeur Intel I3-7100, mémoire vive de 8 GB DDR4 2133 MHZ, 1 disque 500 GB, Windows 10 Pro) avec clavier et souris;
- Un (1) ordinateur portable pour le bureau du maire (HP Probook 470 17 pouces);
- Un (1) ordinateur portable pour le garage avec clavier et souris sans fil (HP Probook 470 17 pouces);
- Un disque dur externe de 1000 GB;
- Licences d'Office 365 pour 5 stations de travail à 12,95 \$ par mois;
- Sauvegarde en ligne surveillée à 24,95 \$ par mois;
- Configuration et installation sur place du serveur et des stations de travail, configuration du réseau, des imprimantes, récupération et transfert des données.

De plus, des frais de réinstallation des logiciels PG Solutions sur le serveur et les deux (2) stations au montant de 500 \$ plus les taxes sont autorisés.

Cette dépense d'investissement sera financée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4. *Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur multifonction Xerox WC 7535*

**2018-107      RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC XEROX JUSQU'AU 31 MAI 2019  
POUR L'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR ACTUEL**

Considérant les nouvelles modalités du contrat de service avec Xerox à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018;

Considérant que le remplacement du photocopieur actuel a été réévalué avec de nouveaux contrats de service;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de conserver le photocopieur multifonction Xerox Workcentre 7535 actuel et de renouveler le contrat de service avec Xerox jusqu'au 31 mai 2019. Les tarifs au compteur sont de 0,0101 \$ la copie monochrome et 0,0889 \$ la copie couleur excédentaire aux 500 premières copies couleurs (frais de base 44,45 \$ par mois pour la couleur).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. *Adoption d'une politique pour souligner les événements spéciaux*

Le conseil municipal se penchera prochainement à l'élaboration d'une politique pour souligner les événements spéciaux.

8.1. *Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2018-2019*

**2018-108      ACHAT DE SABLE POUR ABRASIF – SAISON HIVERNALE 2018-2019**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sable pour abrasif en vertu de la résolution #2018-094;

Considérant que nous avons reçu la soumission suivante :

- Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » au montant de 10,75 \$ la tonne métrique de sable naturel tamisé et livré;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter la soumission de « Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » pour la fourniture de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux au prix de 10,75 \$ la tonne métrique tamisé et livré. Le besoin est estimé à 200 tonnes métriques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. *Ajustement salarial en lien avec l'embauche du nouveau journalier à temps plein*

**2018-109      AJUSTEMENT SALARIAL DE MONSIEUR GEORGIE FILLION**

Considérant l'embauche de Monsieur Georgie Fillion en vertu de la résolution #2018-087;

Considérant que ce dernier a manifesté, lors de son embauche, son insatisfaction en lien avec sa rémunération horaire;

Considérant que le conseil municipal reconnaît un certain retard dans l'échelle salariale en vigueur de la municipalité par rapport au marché du travail;

Considérant que la municipalité doit maintenir une certaine équité interne au niveau de la rémunération de ses employés;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de modifier la classe de Monsieur Georgie Fillion dans l'échelle salariale en vigueur selon les modalités suivantes :

- Il sera rémunéré selon la classe 5, échelon 6 de l'échelle salariale en vigueur lorsqu'il exécutera la majorité de ses tâches;
- Il sera rémunéré selon la classe 4, échelon 6 de l'échelle salariale en vigueur lorsqu'il opère le souffleur à neige servant au déneigement des voies publiques;

Le directeur général est autorisé à effectuer les ajustements de paiements rétroactifs à son embauche en date du 13 mai 2018.

Toutes les autres modalités de la résolution #2018-087 continuent de s'appliquer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *8.3. Embauche d'un journalier temporaire – Remplacement d'un congé de paternité*

#### **2018-110      EMBAUCHE DE MONSIEUR JULIEN BÉLANGER À TITRE DE JOURNALIER TEMPORAIRE – REEMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE PATERNITÉ**

Considérant que Monsieur Jannick Bérubé, opérateur journalier, bénéficiera d'un congé de paternité et parental dans les prochaines semaines;

Considérant qu'il a lieu de prévoir le personnel temporaire requis en vue de son remplacement;

Considérant que Monsieur Julien Bélanger a déjà été embauché à titre de journalier occasionnel et connaît déjà les tâches à effectuer en période estivale;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'embaucher Monsieur Julien Bélanger à titre de **journalier occasionnel** selon les conditions suivantes :

- Il entrera en fonction lorsque Monsieur Jannick Bérubé sera en congé de paternité ou parental;
- Son salaire sera établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 6, échelon 1);
- Il agira sous l'autorité du directeur des travaux publics ou en son absence, sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier;
- Sans s'y limiter, ses tâches et ses responsabilités se résument comme suit:
  - Participe aux réparations et à l'entretien général des chemins municipaux;
  - Effectue l'entretien des terrains, des parcs et des équipements de plein air de la municipalité;
  - Participe, au besoin, aux travaux d'entretien général des bâtiments municipaux;
  - Aide au garage municipal lors des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie;
  - Aide à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout;
  - Opère certaines machineries à l'occasion;
  - Effectue toute autre tâche connexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. *Dépôt du rapport annuel 2017 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport annuel des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2017. Ce rapport est produit en vertu de l'article 13 du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)* et il doit être transmis au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Étant donné que des modifications ont dû être apportées aux rapports opérationnels et que des correctifs aux fonctionnalités relatives à la production du rapport annuel pour l'année 2017 ont été requis depuis leurs mises en ligne, la date de transmission du rapport annuel pour l'année 2017 est reportée au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

9.2. *Cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction pour l'opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout (ASP construction)*

**2018-111      COURS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ GÉNÉRALE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

Considérant que dans sa démarche de reconnaissance de la qualification professionnelle pour le traitement des eaux usées par étang aéré, notre opérateur, Monsieur Francis Bélanger, doit se faire reconnaître le cours de santé et sécurité au travail;

Considérant qu'en vertu de l'article 2.4.2.i du *Code de sécurité pour les travaux de construction* (découlant de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*), le cours de *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* (ASP Construction) est obligatoire pour toute personne œuvrant principalement et habituellement sur un chantier de construction;

Considérant qu'il est également souhaitable de former Monsieur Jannick Bérubé, opérateur journalier;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'autoriser l'inscription de Monsieur Francis Bélanger et de Monsieur Jannick Bérubé au cours de *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* (ASP Construction) offert par le centre de formation professionnelle de la Commission scolaire des Monts-et-Marées. Le coût est de 275 \$ par participant. Le cours est d'une durée de 30 heures et se donne sur deux (2) fins de semaine consécutives.

Le temps des employés, les frais d'inscription et les frais de déplacement seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.3. *Madame Lise St-Laurent – Demande de remboursement d'une vidange des boues de son puisard*

**2018-112      MADAME LISE SAINT-LAURENT – VIDANGE DES BOUES DE SON PUISARD**

Considérant la demande en date du 4 juin 2018 de Madame Lise Saint-Laurent à l'effet que son puisard n'aurait pas été pleinement vidangé le 1<sup>er</sup> juin 2017;

Considérant qu'elle a eu des problèmes de refoulement d'égout et qu'elle a dû vidanger son puisard par Sani-Manic le 25 mai dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser le remboursement de la seconde vidange du puisard de Madame Lise Saint-Laurent. Si les problèmes

persistent à l'intérieur des trois (3) mois suivants la 2<sup>e</sup> vidange, les frais de la 2<sup>e</sup> vidange seront facturés au propriétaire.

Il est à noter qu'il serait intéressant d'avoir le volume ou le temps de pompage d'indiquer sur les bons de vidange.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 10.1. Désignation d'une personne responsable pour la délivrance des permis et certificats

#### **2018-113     DÉSIGNATION D'UN ÉTUDIANT À TITRE D'ADJOINT TECHNIQUE EN URBANISME – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Baie-des-Sables doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme;

Considérant qu'en vertu d'une entente intermunicipale, la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'urbanisme à la municipalité;

Considérant que la MRC de La Matanie a engagé un étudiant au poste d'adjoint technique en urbanisme pour l'été 2018;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter le nom de l'étudiant à la liste des fonctionnaires désignés par la municipalité en vertu des résolutions #2017-115 et #2014-173;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

De désigner, du 4 juin au 31 août 2018, Monsieur Keny Toto à titre de fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme afin qu'il puisse assister les inspecteurs en bâtiments de la MRC;

De transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 10.2. Modification de la réglementation – Avis de motion et adoption des projets de règlement

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-04-1**

Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-04-1 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, modification et occupation d'un immeuble numéro 2008-04 afin d'étendre le territoire assujetti à la zone agricole*.

#### **2018-114     ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-04-1-PR MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION ET OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 2008-04 AFIN D'ÉTENDRE LE TERRITOIRE ASSUJETTI À LA ZONE AGRICOLE**

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter à des fins de consultation publique le *Projet de règlement numéro 2008-04-1-PR modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, modification et occupation d'un immeuble numéro 2008-04 afin d'étendre le territoire assujetti à la zone agricole* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-05-4**

Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-05-4 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 afin de mettre à jour certaines données, modifier les limites de l'affectation industrielle et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie.*

**2018-115     ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-05-4-PR MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2008-05 AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES DONNÉES, MODIFIER LES LIMITES DE L'AFFECTION INDUSTRIELLE ET ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE**

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter à des fins de consultation publique le *Projet de règlement numéro 2008-05-4-PR modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 afin de mettre à jour certaines données, modifier les limites de l'affectation industrielle et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-5**

Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-06-5 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin d'autoriser toutes les activités des groupes d'usages « industrie artisanale » et « industrie légère » dans la zone 16-IL et d'assurer leur intégration paysagère par des mesures d'atténuation des impacts visuels, d'assouplir les normes de vente de garage, d'autoriser la vente d'alcool pour certains événements dans les zones à dominante communautaire et de loisirs, ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement.*

**2018-116     ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06 AFIN D'AUTORISER TOUTES LES ACTIVITÉS DES GROUPES D'USAGES « INDUSTRIE ARTISANALE » ET « INDUSTRIE LÉGÈRE » DANS LA ZONE 16-IL ET D'ASSURER LEUR INTÉGRATION PAYSAGÈRE PAR DES MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS VISUELS, D'ASSOULIR LES NORMES DE VENTE DE GARAGE, D'AUTORISER LA VENTE D'ALCOOL POUR CERTAINS ÉVÈNEMENTS DANS LES ZONES À DOMINANTE COMMUNAUTAIRE ET DE LOISIRS, AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter à des fins de consultation publique le premier *Projet de règlement numéro 2008-06-5 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin d'autoriser toutes les activités des groupes d'usages « industrie artisanale » et « industrie légère » dans la zone 16-IL et d'assurer leur intégration paysagère par des mesures d'atténuation des impacts visuels, d'assouplir les normes de vente de garage, d'autoriser la vente d'alcool pour certains événements dans les zones à dominante communautaire et de loisirs, ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-4**

Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-11-4 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats 2008-11 afin de retirer l'exigence de certificat d'autorisation pour la vente de biens domestiques, d'intégrer des pouvoirs conférés à l'inspecteur par la loi et de préciser le contenu de la documentation exigible dans les secteurs à risque d'érosion du fleuve Saint-Laurent*. Une présentation est également faite du projet de règlement.

**2018-117     ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-4-PR MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSPECTION DES BÂTIMENTS AINSI QUE L'ÉMISSION DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS 2008-11 AFIN DE RETIRER L'EXIGENCE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA VENTE DE BIENS DOMESTIQUES, D'INTÉGRER DES POUVOIRS CONFÉRÉS À L'INSPECTEUR PAR LA LOI ET DE PRÉCISER LE CONTENU DE LA DOCUMENTATION EXIGIBLE DANS LES SECTEURS À RISQUE D'ÉROSION DU FLEUVE SAINT-LAURENT**

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter à des fins de consultation publique le Projet de règlement numéro 2008-11-4-PR modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats 2008-11 afin de retirer l'exigence de certificat d'autorisation pour la vente de biens domestiques, d'intégrer des pouvoirs conférés à l'inspecteur par la loi et de préciser le contenu de la documentation exigible dans les secteurs à risque d'érosion du fleuve Saint-Laurent tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.3. Mandat au directeur général pour fixer les dates des assemblées publiques de consultation*

**2018-118     DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN VERTU DES ARTICLES 109,2 et 125 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de déléguer le pouvoir en vertu des articles 109,2 et 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* au directeur général, Monsieur Adam Coulombe, afin de lui permettre de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation sur les différents projets de règlement d'urbanisme en cours d'adoption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.4. Invitation à l'AGA de la Corporation de développement de Baie-des-Sables (2018-06-11 à 19 h 30)*

Les personnes impliquées et intéressées par le développement économique, social, récréatif et culturel sont invitées à participer à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement de Baie-des-Sables qui aura lieu le lundi 11 juin 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal. Il y aura également élection des membres du conseil d'administration pour certains collègues.

*10.5. Rencontre du comité de la serre communautaire – mercredi 13 juin 2018*

Les membres du conseil municipal sont invités à participer à la rencontre du conseil d'établissement de l'école Assomption qui aura lieu le mercredi 13 juin prochain en soirée. Le comité de la serre communautaire sera présent afin de promouvoir leur projet auprès de l'école et de l'intégrer dans le plan éducatif de l'école.

*10.6. Inauguration de l'aménagement dans le rond-point Ouest du village (2018-06-17 à 14h00)*

Le comité d'embellissement et du tourisme de Baie-des-Sables invite le conseil municipal à l'inauguration du nouvel aménagement du rond-point Ouest du village le dimanche 17 juin prochain de 14 h à 15 h.

*10.7. Comité des pompiers – Demande d'autorisation pour l'installation d'un lampadaire*

**2018-119     INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE DANS LE PARC DU SACRÉ-CŒUR EN FACE DE L'ÉGLISE**

Considérant l'appui accordé au comité des pompiers de Baie-des-Sables dans leur projet d'électrification du Parc du Sacré-Cœur situé en face de l'église en vertu de la résolution #2018-058;

Considérant que le comité désire modifier leur projet afin d'ajouter un lampadaire à même le poteau de l'entrée électrique;

Considérant que la municipalité devra assumer les frais annuels en électricité et d'entretien de ce nouveau lampadaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser le comité des pompiers de Baie-des-Sables à installer un lampadaire sur le poteau de l'entrée électrique du Parc du Sacré-Cœur. Afin de faciliter l'entretien, le lampadaire installé devra s'uniformiser avec les modèles installés par la municipalité (LED 54 watts de couleur 3000K de marque Philips). La municipalité accepte d'assumer les frais annuels en électricité et d'entretien de ce nouveau lampadaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.1. Adoption de la politique familiale municipale*

**2018-120     ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE 2018-2022**

Considérant que la municipalité s'est engagée en avril 2017 à participer à une démarche regroupée dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Politique familiale municipale (PFM);

Considérant que dans le cadre de cette démarche regroupée, la MRC de La Matanie a mis à la disposition de la municipalité une chargée de projet pour l'aider à élaborer sa politique et son plan d'action PFM;

Considérant qu'un comité de pilotage famille, composé de l'élu responsable du dossier famille et de cinq (5) bénévoles provenant du milieu communautaire, a été formé en août 2017;

Considérant qu'une recherche documentaire a permis de dresser un portrait à jour de la situation démographique, sociale et économique de la municipalité afin de prendre connaissance des réalités du milieu;

Considérant que les familles ont été invitées à lors de consultations publiques les 12 novembre 2017 et que cela a permis d'alimenter les réflexions du comité de pilotage PFM qui a pu identifier les objectifs et les actions prioritaires de la politique familiale;

Considérant que le plan d'action a été élaboré en concertation et en partenariat entre le milieu municipal et le milieu communautaire dans le but de partager et de mettre en commun des expériences, des connaissances et des expertises variées et que celui-ci contient des actions réalistes et réalisables;

Considérant que la démarche PFM vise l'amélioration de la qualité de vie des familles en leur offrant un milieu de vie épanouissante;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que le Conseil de la municipalité de Baie-des-Sables adopte sa politique familiale ainsi que son plan d'action 2018-2022;

Qu'un comité de pilotage famille assure la mise en œuvre et le suivi du plan d'action PFM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.2. Engagement et formation des animateurs et accompagnateur pour le terrain de jeux à l'été 2018*

**2018-121      ENGAGEMENT DE MADAME CAMILLE BLAIS À TITRE D'ANIMATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX À L'ÉTÉ 2018**

Considérant la résolution #2018-016 relative à la participation au programme « Emplois d'Été Canada » pour l'embauche de deux (2) animateurs pour le terrain de jeux durant la période estivale;

Considérant que Service Canada n'a pas retenu notre demande, priorisant les organismes sans but lucratif et les PME du secteur touristique;

Considérant que nous avons reçu quatre (4) offres de services pour les postes d'animateur pour le terrain de jeux, dont les quatre (4) étaient admissibles au programme « Emplois d'Été Canada »;

Considérant que les curriculums vitae reçus ont été analysés et qu'une entrevue a été passée à trois (3) candidats;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'embaucher Madame Camille Blais à titre d'animatrice responsable du terrain de jeux. Cette animatrice aura la responsabilité et la charge du terrain de jeux à l'été 2018.

La période de travail est du 2 juillet au 10 août 2018 (6 semaines). L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 12,50 \$ de l'heure.

La candidate retenue travaillera également sous la supervision du directeur général, Monsieur Adam Coulombe ou, en son absence, de son adjointe, Madame Huguette Marcoux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2018-122      ENGAGEMENT DE MONSIEUR JACOB FORTIN À TITRE D'ANIMATEUR POUR LE TERRAIN DE JEUX À L'ÉTÉ 2018**

Considérant la résolution #2018-016 relative à la participation au programme « Desjardins jeunes au travail » pour l'embauche d'un animateur pour le terrain de jeux durant la période estivale;

Considérant que la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de La Mitis a accepté de participer au programme « Desjardins jeunes au travail » pour un (1) emploi;

Considérant que nous avons reçu quatre (4) offres de services pour les postes d'animateur pour le terrain de jeux, dont aucun n'était admissible au programme « Desjardins jeunes au travail »;

Considérant que les curriculums vitae reçus ont été analysés et qu'une entrevue a été passée à trois (3) candidats;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'embaucher Monsieur Jacob Fortin à titre d'animateur du terrain de jeux.

La période de travail est du 2 juillet au 10 août 2018 (6 semaines). L'horaire de travail est de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 12 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2018-123      ENGAGEMENT DE MADAME LAURIE PELLETIER-BROCHU À TITRE D'ANIMATRICE-ACCOMPAGNATRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX À L'ÉTÉ 2018**

Considérant la résolution #2018-099 relative à la participation au *Programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées* de l'URLS du Bas-Saint-Laurent;

Considérant que nous avons reçu une seule offre de services pour le poste d'animateur-accompagnateur pour le terrain de jeux;

Considérant que la candidate a été rencontrée en entrevue;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'embaucher Madame Laurie Pelletier-Brochu à titre d'animatrice-accompagnatrice du terrain de jeux. Cette embauche est conditionnelle à l'acceptation des demandes d'aide financière auprès de l'URLS et de la Fondation Maurice Tanguay.

La période de travail est du 2 juillet au 10 août 2018 (6 semaines). L'horaire de travail est de 40 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 13 \$ de l'heure.

La candidate retenue travaillera également sous la supervision du directeur général, Monsieur Adam Coulombe ou, en son absence, de son adjointe, Madame Huguette Marcoux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2018-124      FORMATION DU PERSONNEL TRAVAILLANT AU TERRAIN DE JEUX**

Considérant qu'il est nécessaire de bien préparer et outiller les animateurs et l'accompagnateur qui travailleront au terrain de jeux de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'inscription des candidats(es) retenus(es) aux formations suivantes :

- Formation Loisir d'été offerte par l'Unité régionale de Loisir et de Sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu les 16 et 17 juin 2018 à Mont-Joli au montant de 60 \$ plus les taxes par participant;
- Formation pour les accompagnateurs en camp de jour offerte par l'URLS et l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) qui aura lieu le 10 juin 2018 à Mont-Joli. Cette formation est offerte gratuitement.

Les participants seront rémunérés pour cette formation. Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.3. Mandat conditionnel à l'entrepreneur général pour la réalisation de travaux de rénovation au centre communautaire*

**2018-125 TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Considérant l'appel d'offres public pour la rénovation intérieure du centre communautaire en vertu de la résolution #2018-097;

Considérant que nous avons reçu les deux (2) soumissions suivantes :

- Constructions Renauld St-Laurent au montant de 74 520 \$ plus les taxes;
- Construction René Bouchard (CRB) au montant de 92 680 \$ plus les taxes.

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter le plus bas soumissionnaire, soit la soumission de Construction Renauld St-Laurent au montant de 85 679,37 \$ taxes incluses pour la rénovation intérieure du centre communautaire. Cette acceptation est conditionnelle à la réception de l'autorisation définitive du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) – Municipalité Amie des Aînés (MADA) et de la signature du protocole d'entente avec ce dernier.

Les travaux de rénovation visés incluent les éléments suivants :

- Réfection des installations sanitaires existantes;
- Remplacement du revêtement de plancher;
- Amélioration de l'éclairage;
- Amélioration de la sonorisation des lieux;
- Réfection de la scène;
- Aménagement d'espaces de rangement;
- Rafranchissement esthétique des murs (peinture et moulures).

Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est mandaté pour effectuer la surveillance et la supervision de ces travaux.

Puisqu'il existe des imprécisions dans le devis, un ajustement du contrat est à prévoir avec l'entrepreneur au niveau de la sonorisation de la scène et de la salle. Il est également résolu d'accorder une somme de 5 000 \$ afin de pallier aux imprévus de chantier et/ou aux imprécisions dans le devis. Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont mandatés à autoriser ces dépenses lorsqu'elles sont justifiées.

Ces travaux d'investissement seront financés à même le PIQM-MADA (+/-80%), le Fonds Cartier (+/-20%) et, s'il y a lieu, le solde à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.4. Achat ou fabrication de petits chariots pour les chaises du centre communautaire*

**2018-126 ACHAT DE PETITS CHARIOTS À ROULETTES POUR LES CHAISES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Considérant la soumission #335 en date du 30 mai 2018 d'Atelier d'usinage Dany Fortin pour la fabrication de 12 petits chariots en aluminium à roulettes pour chaises;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'achat de douze (12) petits chariots en aluminium à roulettes pour les chaises du centre communautaire au montant de 720 \$ avant les taxes chez Atelier d'usinage Dany Fortin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.6. Nouvelle enseigne pour le Centre communautaire Gabriel-Raymond*

**2018-127      NOUVELLE ENSEIGNE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND**

Considérant que le nouveau nom pour le Centre communautaire Gabriel-Raymond en vertu de la résolution #2017-228 a été officialisé par la Commission de Toponymie du Québec le 26 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser une dépense d'environ 200 \$ avant les taxes pour le remplacement de l'enseigne sur le bâtiment en question afin de mettre à jour la nouvelle nomination officialisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.7. Invitation au 5 à 7 de la Semaine de la municipalité le vendredi 8 juin 2018 au centre communautaire*

Le maire invite les gens à participer au 5 à 7 de la Semaine de la municipalité qui aura lieu le vendredi 8 juin prochain au centre communautaire Gabriel-Raymond.

*11.8. Partage d'une ressource humaine en loisir avec la Ville de Métis-sur-Mer (coordonnateur-animateur)*

Une première rencontre a eu lieu le 16 mai dernier avec les représentants de la Ville de Métis-sur-Mer afin de connaître leur intérêt à un partage d'une ressource humaine en loisir (coordonnateur-animateur).

*12. Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

*13. Divers*

Le point suivant a été soulevé :

- MRC de La Matanie – Proposition d'adhésion des municipalités de La Matanie à l'ATR de la Gaspésie.

*14. Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- État de la chaussée de la route Lepage;
- Fonctionnement de la caméra de surveillance installée dans le 4<sup>e</sup> Rang Est;
- Remplissage du réservoir d'alimentation en eau dans le 4<sup>e</sup> Rang Est (borne sèche);
- Étudiant embauché par la MRC de La Matanie au poste d'adjoint technique en urbanisme pour l'été 2018;
- Enseigne désuète du Martinet sur Mer;
- Suivi de la rencontre avec la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis;
- Petits chariots à roulettes pour les chaises du centre communautaire;
- Projets de modifications à la réglementation d'urbanisme.

*15. Levée de l'assemblée*

**2018-128      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Denis Santerre*  
*Maire*